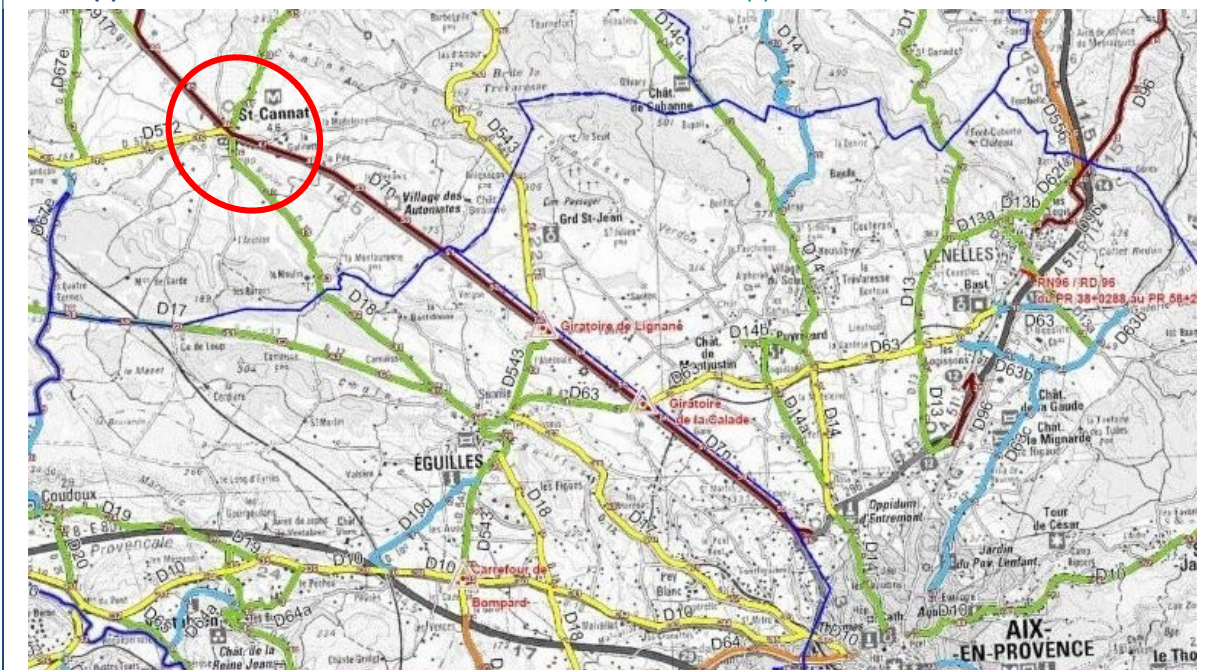


PLAN DE LOCALISATION DE L'OPERATION

Canton(s) : Lambesc

Commune (s) : Saint Cannat

**DESCRIPTION DE L'OPERATION****Situation actuelle :**

La RD7n traverse le centre-ville de Saint-Cannat où elle croise la RD 572 et la RD18. Le trafic routier est de 17 000 véh/j à l'est de Saint-Cannat et de 12 000 véh/j à l'ouest.

L'importance du trafic, la multiplicité des fonctions et des usages de cette voie (transit, desserte, piétons, modes doux) et les nombreux carrefours avec la voirie communale et départementale génèrent de nombreux dysfonctionnements.

Dans ce contexte, un projet de déviation de Saint-Cannat a été envisagé et un emplacement réservé est inscrit au Plan d'Occupation des Sols (POS) de St Cannat depuis 1992.

Par délibération du 15 décembre 2006, le Département des Bouches-du-Rhône a inscrit la déviation de Saint-Cannat dans son programme d'opération prises en considération.

Objectifs et enjeux :

- Sécurité des usagers de la route, des piétons et des cyclistes dans la traversée du centre-ville,
- Régularité des temps de parcours, amélioration des déplacements internes au village,
- Amélioration de la qualité de vie des habitants (santé, cadre de vie),
- Possibilité de requalification de l'espace public du centre-ville.

Aménagement projeté :

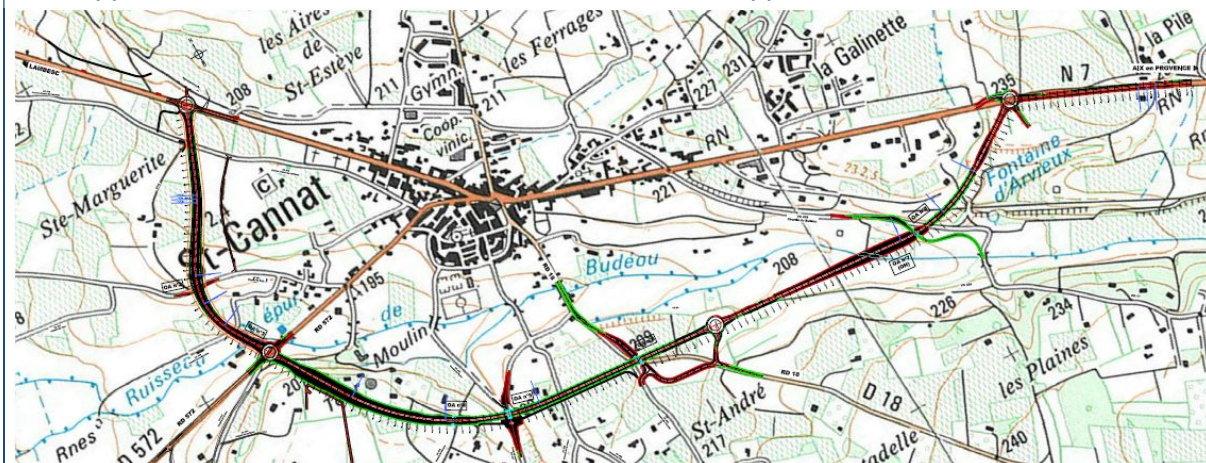
Le programme de l'ouvrage est le suivant :

- Création d'une déviation : route bidirectionnelle (1 voie dans chaque sens).
- Carrefours plans avec les Routes départementales – rétablissement des principales voies communales par passages dénivelés

PLAN DU PROJET

Canton(s) : Lambesc

Commune (s) : Saint Cannat



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT

Longueur du tracé : 3,4 km entre les deux giratoires de la RD7n

Profil en travers : chaussée de 7m avec accotements cyclables et berme servant à mettre en place des dispositifs de sécurité et/ou des écrans anti-bruits.

Profil en long : entre la RD18 et la RD572, le tracé est en déblai afin de limiter les nuisances sonores et visuelles pour les habitations riveraines.

Rétablissement des voies :

- Echanges par giratoires plans avec les RD 572 et RD18
- Rétablissement des voies communales par passages dénivelés

Tous les ponts routiers auront un gabarit normal de 4.30 m

Assainissement de surface :

- Dans les zones de déblais : cunette bétonnée de 2m
- Dans les zones de remblais : fossés engazonnés de pied de talus
- 2 bassins de rétention et de dépollution

Impact foncier : 30.2ha

AVANCEMENT DE L'OPERATION

Procédures administratives / études :

- La déclaration d'utilité publique (DUP) a été prononcée par arrêté du Préfet le 26 février 2015, prorogé par arrêté du 26 février 2020
- L'arrêté préfectoral autorisant les travaux au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement a été signé le 6 juillet 2016.
- L'enquête parcellaire s'est déroulée du 19 septembre au 14 octobre 2016.
- La concertation publique de présentation de l'AVP s'est déroulée fin 2018

Dossiers réglementaires :

- Le dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats ou d'espèces protégées a été déposé en préfecture en août 2021. La Conseil National de la Protection de la Nature a émis un avis défavorable courant janvier 2023.

Après consultation du service instructeur (DREAL). Le Département rédige un mémoire en réponse, qui va permettre un nouveau passage à cette commission afin de tenter d'obtenir un avis favorable qui serait attendu pour fin 2023.

- L'enquête publique concernant le défrichement a lieu au printemps 2023
- .
- Début 2024 (après approbation des dossiers réglementaires) la mise en œuvre du diagnostic archéologique

Acquisitions foncières :

- Mi 2023 mise à jour des estimations foncières réalisées en juin 2019 permettant de débiter les acquisitions après approbation des dossiers réglementaires.

Etudes projet

- 2024 (après approbation des dossiers réglementaires) finalisation des études de projet, leurs présentations courant de l'année en concertation publique en application de l'article L 103-2 du code de l'Urbanisme, et délibération du Département approuvant le projet en fin d'année.

Appel d'offres travaux :

- Début 2025 finalisation des dossiers travaux et lancement des appels d'offres des différents lots et des marchés connexes (déconstruction bâtiments, coordination environnementale, ordonnancement travaux...)

Travaux :

- Début 2026 (2,5 ans)

CALENDRIER DE L'OPERATION

	2023				2024				2025				2026+			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<i>PRO</i>																
Acquisitions foncières																
Procédure CNPN																
Procédure Défrichement																
Archéologie préventive																
DCE travaux et passation des marchés																
Travaux (2,5 ans)																

PROGRAMMATION DE L'OPERATION

ESTIMATION PREVISIONNELLE DU COUT DE L'OPERATION (Base 2023)

POSTES ET RUBRIQUES	MONTANT TTC
1 - ACQUISITION FONCIERES	13.3 M€
2 - TRAVAUX DEVIATION	35.7 M€
3 - TRAVAUX REMISE EN ETAT DE LA RD7n	0,9 M€
4 - MESURES COMPENSATOIRES	1,3 M€
5- ETUDES	2.8 M€
Arrondi en millions d'euros T.T.C.	54 M€

PLAN DE FINANCEMENT (HT)

Etudes, acquisitions foncières et travaux : 80 % Département – 20% Métropole